



JUVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
 En exercice : 29
 Présents : 19
 Votants : 29
 Date de la convocation : 1^{er} décembre 2005



N° 102

L'an deux mille cinq et le sept du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme ROMERO, M.M. CONTE, OUSSET, Mme GARCIA, M. SAUVAN, Mme CARRETIER, M.M. CHARRIERE, BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, Mmes RAMON BOTONNET, BOUQUET, M. MORENO, Mmes POUZOULET, HARO, M. BOUSQUEL, Mme PETARD.

PROCURATIONS : Mme LABORDE en faveur de M. OUSSET
 M. ELLUL en faveur de Mme ROMERO
 M. ALLOUCHE en faveur de M. SAUVAN
 M. ROUANET en faveur de M. CONTE
 Mme DE HULLESSEN en faveur de Mme RAMON BOTONNET
 Mme PETIT en faveur de M. MORENO
 M. ALBARIT en faveur de Mme GARCIA
 Mme FONS VINCENT en faveur de M. BOUISSEREN
 M. FEVRIER en faveur de M. BOUSQUEL
 Mme AZEMAR en faveur de Mme HARO

RESILIATION DU LOT 12 ELECTRICITE MARCHE DE TRAVAUX

RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DES GARRIGUES

Rapporteur : Monsieur COMBE

Par délibération n° 14 en date du 07/05/2005, le Conseil Municipal approuvait le marché de travaux pour la restructuration du groupe scolaire des Garrigues.
 Le lot 12 Electricité avait été attribué à la Sté Languedoc Electricité pour un montant de 49390,05 € H.T.

Suite à des difficultés financières, la Sté Languedoc Electricité a été déclarée en liquidation judiciaire par jugement du 7 novembre 2005 par le Tribunal de commerce de Montpellier ; son redressement judiciaire ayant été impossible la cessation de paiement a été prononcée le 3/10/05.

Au niveau de l'exécution du marché, l'entreprise a travaillé et sera rémunérée en conséquence et au vu du constat des ouvrages exécutés, en présence du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage

Il est donc proposé de résilier le marché du lot 12 conclu à l'origine avec la société Languedoc Electricité rue F.J. Gossec ZI du Mas d'Astre à Montpellier.

Une nouvelle mise en concurrence en procédure adaptée selon art 27.3 du code des marchés publics sera lancée pour terminer le chantier en cours.

Monsieur COMBE propose :

⇒ D'approuver la présente résiliation au marché de travaux du lot 12 concernant l'Ets Languedoc Electricité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 13/12/2005
et publication
le 13/12/2005